

Le débat reprend sur la motion de M. Goyer, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-192, Loi concernant les jeunes délinquants et abrogeant l'ancienne Loi sur les jeunes délinquants, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'amendement suivant,—Que le présent bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que cette Chambre affirme que les jeunes ne devraient pas être traités comme des criminels et qu'on devrait insister davantage sur le principe de flexibilité du traitement applicable aux jeunes et non sur les modalités d'exécution du droit criminel.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-225, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et l'une des lois modificatrices de cette loi.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Robinson et Éthier en remplacement de MM. Loiseau et Stafford sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

MM. Robison, Mazankowski et La Salle en remplacement de MM. Watson, La Salle et Mazankowski sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

MM. Barrett, Sulatycky, Forget et Cyr en remplacement de MM. Stafford, Comtois, Goode et Roberts sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,

LUCIEN LAMOUREUX.